

Le Pass'Région, de quoi s'agit-il ?



Le Pass'Région est une carte à puce nominative, attribuée gratuitement à **chaque** élève scolarisé en MFR ; elle donne droit à de multiples avantages mentionnés ci-dessous, **valables jusqu'au 31 mai** de l'année suivant l'inscription.

Elle est rechargeable annuellement dans l'établissement scolaire, c'est pourquoi, il est nécessaire de la conserver jusqu'à la fin du cursus.

Pour commander le Pass'Région : www.passregion.auvergnerhonealpes.fr

Cliquez sur l'onglet correspondant et laissez vous guider.

CLASSE	4 ^{ème} /3 ^{ème}	CAPA 1 ^{ère} année	CAPA 2 ^{ème} année	Seconde	1 ^{ère} Term.BACPRO	BPJEPS 1 ^{ère} année	BPJEPS 2 ^{ème} année
FILIERE A COCHER	5	4	6	4	7	9	9

Vous ne recevrez le Pass'Région qu'après validation de l'inscription par la documentaliste (attention aux périodes de congés).

N'oubliez pas : conservez vos identifiant et mot de passe.

CHAQUE ELEVE DOIT ETRE EN POSSESSION DE SA CARTE PASS DES LA RENTREE.

A quoi sert le Pass' Région?

NOUVEAUTE : la région AURA, en lien avec les établissements finance l'acquisition des livres scolaires et attribue une somme forfaitaire de 50 €/élèves pour l'acquisition de consommables (ex : cahier d'activités de l'élève)

- Livres loisirs (mangas, BD, romans) – 15 €
- A visiter, participer gratuitement aux ateliers, conférences et visites guidées des musées, centre d'art, lieux de mémoire
- Assister à un/des spectacle(s) vivant(s) – 30 €
- Aller au cinéma (d'art et d'essai) 6 – 5 places (participation d'1 € par entrée)
- Acquérir une licence sportive parmi plus de 80 disciplines dont **L'EQUITATION** (sous réserve de conventionnement avec la région AURA) – 30 € de réduction
- Aide au permis de conduire et BAFA **en échange bénévolat auprès organismes caritatifs** (lutte contre la pauvreté, aide aux personnes malades ou handicapées, etc ...)

La Région peut financer une partie : de 500 à 1000 € du permis ou le passage du BAFA/BAFD/BNSSA : 200 €

Avantages santé du PASS'REGION

Formation aux premiers secours

Apprendre les gestes qui peuvent sauver des vies !

Sur présentation du PASS'REGION chez les organismes de formation partenaires, il sera possible de se former aux gestes de premiers secours.

La formation doit se faire en dehors du temps scolaire.

Changement d'établissement

La nature et le montant des avantages chargés sur le Pass'Région diffèrent selon le type d'établissement et la filière. La mise à jour du Pass relève du nouvel établissement. Ce dernier doit rattacher informatiquement le dossier de l'élève à l'établissement depuis son espace de gestion des Pass'Région. Ce rattachement aura pour effet la mise en opposition de ton Pass'Région actuel et l'envoi d'un nouveau Pass mis à jour de droits et du nom de l'établissement. Cette re-fabrication de carte est gratuite.

Perte, vol ou dysfonctionnement

Rendez-vous sur la page jeunes.auvergnerhonealpes.fr/moncomptepass pour commander un nouveau Pass'Région

LA BEPJ ou Bourse d'équipement pour les jeunes

Commande PASS'REGION Cocher la filière n° 4	CAPA 1 ^{ère} année	SECONDE	BPJEPS
Montant bourse	200€	200€	Pas de BEPJ pour les apprenti(e)s

La BEPJ est attribuée sans condition de ressources et créditée sur la carte PASS.

Elle est perçue uniquement la 1^{ère} année d'un cycle de formation et sert à acquérir du matériel professionnel : bleu de travail, chaussures de sécurité, vêtements d'équitation, chaps, ect...

Une liste de magasins partenaires est consultable sur le site de la Région AURA, sous l'onglet : lieux d'utilisation.

Consultation du site de la Région AURA : www.passregion.auvergnerhonealpes.fr

De multiples informations en ligne, **n'hésitez pas à le consulter !**

Pour vous aider dans vos démarches :

Contact à la MFR : Mme CHARDON – annie.chardon@mfr.asso.fr